Réseau d'informations, d'échanges et d'appui aux acteurs des secteurs de l'Eau, Hygiène, Assainissement et GIRE (REAGIRE)

Accès à l'eau potable en milieu rural au Bénin
Quelles sont les possibilités d'action et les modalités d'intervention ?

Compte rendu du webinaire organisé le 16 octobre 2025

Avec l'appui des partenaires suivants

1. Présentation du REAGIRE et de ses missions

Intervenant

Partenariat National de l'Eau (PNE)

- M. André ZOGO, Secrétaire Exécutif du Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin)

Depuis mai 2023, le Programme Solidarité Eau (pS-Eau) et le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) coanniment une plateforme dénommée Réseau d'informations, d'Echanges et d'Appui aux acteurs des secteurs de l'Eau, Hygiène, Assainissement et GIRE (REAGIRE) au Bénin.

L'objectif de cette plateforme est de contribuer à l'amélioration de l'accès des citoyens aux services d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base à travers la promotion et la mise en œuvre d'actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale. Elle s'adresse aux acteurs de coopération français intervenant au Bénin et aux acteurs du secteur implantés dans le pays. Le REAGIRE propose les services suivants :

- Partage d'informations et de connaissances sur les actualités du secteur,
- Accompagnement et mise en réseau des acteurs,
- Organisation de rencontres d'échanges,
- Facilitation des initiatives de coopération décentralisée,
- Valorisation des expériences.

⇒ Télécharger la plaquette d'information du REAGIRE.

2. Rappels du cadre réglementaire et institutionnel du secteur de l'eau potable en milieu rural au Bénin

Intervenant

Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP MR)

- M. Pacôme Déhouégnon AHOKPOSSI, Assistant du Directeur Général chargé de la Coordination du portefeuille du Programme d'investissement

Missions et rôle de l'ANAEP-MR

L'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP-MR) est l'acteur incontournable du secteur de l'eau potable en milieu rural au Bénin. Elle a été mise en place en 2017.
Elle a pour mission d'accélérer le développement des infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'organiser de manière durable la gestion de ces ouvrages. L'Agence n'a pas pour mission en revanche de gérer elle-même les ouvrages.

Dans le cadre du nouveau schéma institutionnel, la définition des politiques et des stratégies sectorielles relève du Ministère de l'Eau (avec la Direction Générale de l'Eau - DGEAU). La planification et le diagnostic de la desserte en eau relèvent des communes, qui reçoivent l'appui technique de la DGEAU. L'ANAEP-MR intervient pour intégrer les planifications des communes afin de constituer un plan national (PDAEP-MR), ainsi que pour développer des schémas directeurs et opérationnels.

NB sur la Réforme en cours : une nouvelle entité, la Société Béninoise des Infrastructures d'Eau (SBIE), a été créée et devrait reprendre toutes les activités de l'ANAEP-MR et une partie de celles de la SONEB d'ici le début de l'année 2026.

Vision et Directives qui gouvernent le sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural au Bénin pour la réalisation des ouvrages.

La stratégie nationale d'approvisionnement en eau potable oriente l'ensemble des acteurs, qu'ils soient étatiques ou non étatiques.

Un nouveau cadre de gouvernance
La loi sur la décentralisation confie la compétence en matière d'AEP aux mairies. Cependant, les mairies rencontrent des difficultés techniques et financières pour la mobilisation des moyens nécessaires afin de développer les services d'eau sur leurs territoires. Partant de ce constat, et en collaboration avec l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), des conventions entre l'État et les mairies ont été signées en 2018 pour permettre à l'Etat de les appuyer et d'accélérer l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable n°6 spécifique à l'eau et l'assainissement (ODD 6).
Ce modèle introduit un nouveau cadre de financement qui a permis une mobilisation financière inédite dans le secteur. Un nouveau modèle de gestion durable du service public a également été mis en place, notamment avec l'introduction de deux opérateurs régionaux, OMILAYE et la SBA des Eaux. Ces opérateurs régionaux ont signé des contrats de délégation du service public de l'eau (DSP) avec l'ANAEP-MR. Ils ont commencé l'exploitation des ouvrages fonctionnels déjà existants et les nouveaux ouvrages construits par l'ANAEP-MR sur leurs périmètres d'affermage à partir de mars 2023.

⇒ Consulter la carte des périmètres d'affermage en annexe 1.

Choix technologiques et réalisation des ouvrages
L'ANAEP-MR encourage des technologies qui permettent d'accélérer l'atteinte de l'ODD 6.

- Technologie prioritaire : **Les Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi-Villages (SAEP-MV).** Ces systèmes mobilisent suffisamment de ressources en eau pour desservir un arrondissement entier, voire deux à trois arrondissements à la fois. L'eau provient majoritairement de la ressource en eau souterraine via des forages à gros débit.
- **Technologie Intermédiaire/Alternative : Les Postes d'Eau Autonomes (PEA) démontables**. Ces systèmes sont préconisés pour les partenaires n'ayant pas les moyens de financer un SAEP-MV complet et sont utilisés dans l'attente du déploiement futur des systèmes multi-villages. Le caractère démontable des PEA concerne le château d'eau, qui ne doit pas être construit en dur (béton) mais en matériaux métalliques pour permettre de le déplacer ultérieurement. Ces PEA répondent désormais à des plans types et à des spécifications techniques établis par l'ANAEP-MR.

⇒ Consulter un exemple de PEA démontable construit par l'ANAEP-MR en annexe 2.

- **Technologie déconseillée :** L'ANAEP-MR ne priorise plus la réalisation des **Forages Équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPM)**, car cette technologie est jugée peu efficace pour atteindre rapidement les objectifs de couverture.

Intervenant

Direction Générale de l'Eau (DGEau), rattachée au Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM)

- M. OLOULOTAN, Chef Service de la Réglementation, de la Régulation et de la Communication à la Direction Générale de l'Eau (DGEAU).

Rappel des missions de la DGEAU

La DGEAU est un bras opérationnel technique du ministère de l'Eau, de l'Energie et des Mines (MEEM), dont la mission essentielle est désormais d'assurer la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) sur toute l'étendue du territoire national. Elle définit les orientations stratégiques nationales relatives à l'eau.

Attributions essentielles

- Elaboration et actualisation de la politique nationale, des stratégies relatives à la gestion de l'eau et des plans d'actions et programmes de gestion de l'eau ;
- Promotion et suivi des activités des structures et organes de gestion intégrée des ressources en eau ;
- Organisation du suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau et des milieux aquatiques, élaboration, en concertation avec les autres acteurs, des mesures d'adaptation au changement climatique ;
- Appui au développement de la coopération régionale et internationale dans le secteur de l'eau et à la gestion des eaux transfrontières.

Articulation entre la DGEAU et l'ANAEP-MR

La DGEAU et l'ANAEP-MR entretiennent des relations fonctionnelles. Tandis que l'ANAEP-MR réalise les infrastructures et en organise la gestion, la DGEAU est chargée de la mobilisation de la ressource en eau et du suivi quantitatif et qualitatif.
Un aspect clé de cette interaction est le contrôle réglementaire. Les ouvrages liés à l'eau sont classés en régimes de déclaration ou d'autorisation (installation, ouvrage, travaux et activités liées à l'eau - IOTA). Concernant les ouvrages d'AEP pour les communautés (régime de déclaration), la DGEAU s'assure d'obtenir l'avis de non-objection de l'ANAEP-MR avant de donner

un quitus à un demandeur. Cela permet d'éviter la concurrence sur le terrain avec les fermiers contractuels et les interventions anarchiques ou non conformes aux normes.

Principes d'application du CEMOS

Le CEMOS (*Cadre d'Entretien et de Maintenance des Ouvrages Simples*) est un dispositif établi entre 2013 et 2016 visant à garantir la pérennité du service public de l'eau à partir des ouvrages simples (forages équipés de pompe à motricité humaine – FPM). Ce cadre a été mis en place pour résoudre des problèmes récurrents dans le passé : taux de panne élevé des ouvrages, manque de ressources financières pour l'entretien et la maintenance des ouvrages (car l'eau était distribuée gratuitement), absence de dépôts de pièces de rechange et d'artisans réparateurs qualifiés en nombre suffisant.
L'objectif du CEMOS est d'assurer un accès équitable et une exploitation durable des ressources. Le principe fondamental est la contractualisation. Le CEMOS s'articule autour de trois principaux types de contrats :

1. Délégation de la gestion de l'ouvrage à une entité privée (un délégataire),
2. Signature d'un contrat d'entretien et de maintenance avec un artisan réparateur agréé (formé et agréé par la commune),
3. Signature d'un contrat avec un gestionnaire de stock de pièces de rechange,
4. Signature d'une convention avec le fournisseur de pompes pour garantir un stock initial et le service après-vente.

Une application rigoureuse de ces contrats, basée sur un suivi strict, permet de réduire les taux de panne et de disposer des ressources pour les réparations et l'entretien préventif.

La gestion des FPM, considérés comme des ouvrages simples, s'inscrit dans le cadre du CEMOS et directement sous la responsabilité des mairies, appuyées techniquement par la DGEAU. Cependant, les systèmes complexes (disposant d'un château d'eau et d'un réseau de distribution) sont appelés à intégrer le périmètre d'affermage des fermiers sous contrat avec l'ANAEP-MR.

3. Retour d'expérience de l'association française *Pompiers Solidaires*

Intervenant

Association Pompiers solidaires

- M. Cyrus DILLAH OULATAR, chargé de mission

L'Association *Pompiers Solidaires* intervient au Bénin dans le secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement (WASH) depuis 2020, dans le département du Mono (communes de Bopa et Comé). Dans le cadre de sa troisième phase de projet, l'association prévoit la construction de trois nouveaux Postes d'Eau Autonomes (PEA). Elle s'est donc rapprochée de l'ANAEP-MR pour s'insérer dans le nouveau cadre de gouvernance en vigueur.

Modalités de collaboration avec l'ANAEP-MR pour l'identification des sites retenus et la réalisation des ouvrages

Le processus de collaboration pour l'obtention des autorisations suit le protocole établi par le gouvernement béninois.

1. Point de départ
Rapprochement avec les communes béninoises pour définir le projet en cohérence avec leurs documents de planification. Pompiers Solidaires et son relai local (IDD-ONG) travaillent depuis

plusieurs années avec les mairies partenaires de ce projet, qui ont donné leur accord pour l'intervention, en conformité avec leur priorités en termes de desserte et de couverture en eau potable sur leurs territoires.

2. Consultation et demande d'avis de non-objection auprès de l'ANAEP-MR
La démarche a été d'approcher l'ANAEP-MR par courrier officiel pour demander l'autorisation de construire des PEA dans les communes béninoises partenaires. L'obtention de cet avis de non-objection est essentielle pour éviter les doublons d'intervention avec les projets de l'État. L'ANAEP-MR a analysé les demandes en fonction de sa propre programmation nationale.

3. Identification des sites et conditions de réalisation des ouvrages
L'ANAEP-MR a listé les villages pour lesquels la construction de PEA n'était pas autorisée car l'Agence y avait déjà des projets d'extension de systèmes d'approvisionnement en eau potable multi-villages, prévus à court ou moyen terme.
L'ANAEP-MR a émis un avis de non-objection pour deux villages. Cet avis était assorti de conditions strictes :

- Les PEA doivent être construits dans des écoles primaires disposant d'une cantine scolaire,
- L'association doit suivre un modèle technique spécifique (le modèle de PEA démontable préconisé par l'ANAEP-MR - voir annexe 2),
- Pompiers Solidaires s'est engagé à remettre les ouvrages au fermier régional (délégataire de service public) qui en assurera la gestion durable, rompant avec l'ancienne pratique de les confier aux comités locaux.

Le processus, incluant plusieurs échanges de courriers et le tissage de liens pour un suivi par téléphone/mail, a duré environ cinq à six mois. Cependant, un projet similaire mené par IDD-ONG avec un autre partenaire français a pu obtenir l'autorisation en moins de deux mois en étant plus précis sur les exigences dès le départ et en fournissant des informations complètes.

4. Echanges avec les participants : idées principales ressorties

Les échanges avec les participants ont permis de clarifier plusieurs aspects du nouveau cadre de gouvernance et des défis du secteur de l'AEP en milieu rural.

1. **Démarche d'intervention pour la réalisation d'ouvrages AEP en milieu rural**

Une préoccupation récurrente des acteurs de coopération français (ONG, associations) actifs au Bénin concerne la procédure à suivre pour intervenir dans le secteur de l'eau en milieu rural. Il a été souligné de manière répétée lors du webinaire que la mairie/commune est la première porte d'entrée obligatoire pour identifier les besoins et le diagnostic de la desserte. Une fois le besoin identifié, la commune doit se concerter avec l'ANAEP-MR pour obtenir un avis de non-objection, garantissant ainsi l'absence de doublon avec le programme national d'investissement et la conformité avec les normes et prescriptions techniques en vigueur au Bénin.
Les acteurs de coopération français ne sont plus autorisés à réaliser de nouvelles adductions d'eau villageoises sur toute l'étendue du territoire national du Bénin. En revanche, ils peuvent être autorisés à réaliser des Postes d'Eau Autonomes (PEA), mais en suivant les spécifications techniques et plans type conçus par l'ANAEP-MR, et après avoir obtenu un avis de non objection préalable de sa part.

2. **La maîtrise d'ouvrage communale questionnée**

Des participants ont soulevé la question de la pertinence de maintenir la compétence eau potable aux communes alors que celles-ci manquent de ressources techniques et financières

pour gérer durablement les ouvrages. Les intervenants institutionnels ont rappelé que ce transfert de compétence est une obligation légale inscrite dans la Loi sur la décentralisation. Néanmoins l'Etat, en s'appuyant sur les conventions signées avec les mairies et la création de l'ANAEP-MR, intervient pour pallier ces faiblesses, notamment en assurant la mobilisation financière pour la construction des ouvrages et en organisant leur gestion durable à travers les contrats de DSP avec les opérateurs régionaux chargés de leur exploitation.

3. Les défis de la formation technique d'agents de maintenance

Le manque de formation des techniciens pour l'entretien des ouvrages simples (FPM) a été identifié comme une faiblesse stratégique. La DGEAU précise que des filières sont créées dans les lycées techniques et à l'Institut National de l'Eau (INE) au sein de l'Université d'Abomey Calavi pour répondre à ces enjeux.

4. L'impact du manque d'accès à l'eau en milieu scolaire sur l'éducation et le Genre

L'importance cruciale de l'accès à l'eau dans les écoles a été mise en lumière, notamment en lien avec la gestion de l'hygiène menstruelle chez les filles, dont le manque d'installations adaptées cause l'absentéisme. Le REAGIRE a indiqué mener des plaidoyers en ce sens auprès du gouvernement (Ministères de la Santé et de l'Enseignement) pour que l'hygiène menstruelle soit mieux prise en compte dans les plans de construction de nouvelles infrastructures sanitaires scolaires.

5. Extension de réseau AEP existant

Toute extension de réseau AEP doit être discutée au préalable avec l'exploitant professionnel en charge de sa gestion (les fermiers OMILAYE ou SBA des Eaux en contrat de DSP avec l'ANAEP-MR). Si cette extension est validée, les travaux intègrent de fait le programme national de densification.

Annexe 1 : Périmètres d'affermage

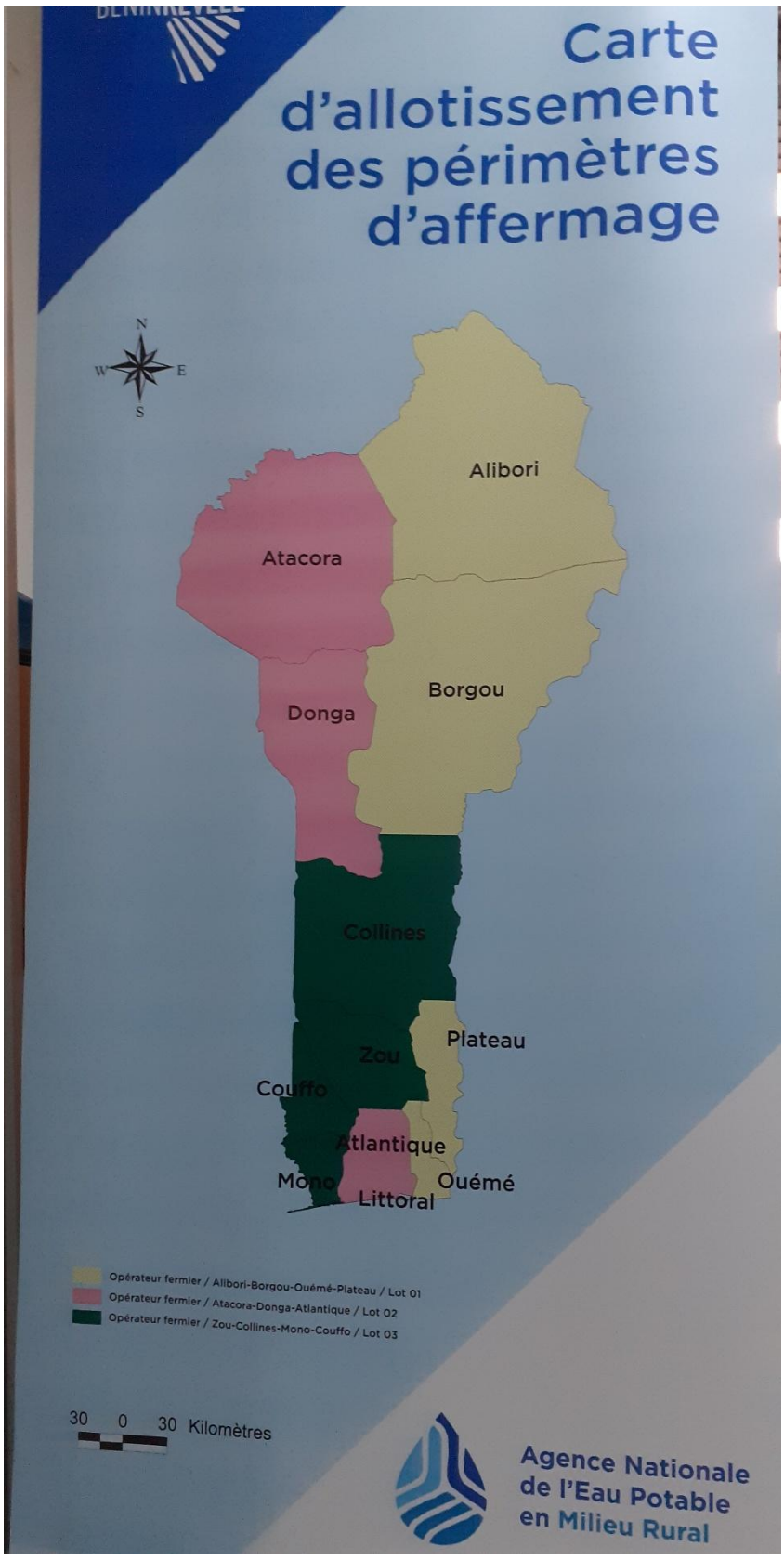

Annexe 2 : Réalisation d'un PEA avec château d'eau démontable

Poste d'Eau Autonome (PEA) réalisé par l'ANAEP-MR en 2023 dans la localité d'Okpoto, commune de Bassila, département de la Donga, dans le cadre du Projet Eau Potable pour Ecoles à Cantine (PEPEC – Phase 2).

Château d'eau métallique démontable et structure de support des panneaux solaires pour le pompage, démontable également.

Borne fontaine servant à l'alimentation en eau des populations riveraines.

Point d'eau avec compteur dans l'école primaire située à une centaine de mètres du PEA, servant à l'alimentation en eau des élèves et pour la cantine.

Annexe 3 : Liste des participants inscrits pour suivre le webinaire

Organisme		Nom	Prénom	Fonction	Email organisme	Pays
Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP)	M.	Agba	Léon	Directeur du suivi évaluation et de la communication (DSEC)	anaepmr.contact@presidence.bj	Bénin
Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP)	M.	Ahokpossi	Pacôme Déhouégnon	Assistant du Directeur Général Chargé de la Coordination du Portefeuille du Programme d'Investissement	anaepmr.contact@presidence.bj	Bénin
Coeur en partage France	Mme	Aidekon	Marie-Anne	Secrétaire association coeur en partarge France	coeurenpartage@gmail.com	France
HAMAP Humanitaire	Mme	Alexandrowicz	Elvire	Chargée de projets Eau, Assainissement, Hygiène	contact@hamap.org	France
Association Corail	Mme	Auguste	Fabienne	Secrétaire	info@corail-developpement.org	France
Hydraulique sans frontières	M.	Auroux	François	Hydrogéologue Bénévole	sud.ouest@hydrauliquesansfrontieres.org	France
Institut de Coopération Internationale	M.	Bada	Idrissou	Coordonnateur Pays de Dignité International	contact@ici-ong.fr	Bénin
Compétences Solidaires	M.	Bargel	Thierry	Membre du réseau (suivi des projets avec ABS au Bénin)	contact@competences-solidaires.org	France
Communauté d'Agglomération Seine-Eure	M.	Bavent	Pierre-Julien	Responsable du pôle protection de la ressource et ruissellement	agglo@seine-eure.com	France
Electriciens sans frontières	M.	Bernard	Bruno	Membre - chargé de projet Bénin	contact@electriciens-sans-frontieres.org	France
Gaïa Développement	Mme	Bernard	Géraldine	Chargé de projets	contact@gaiadeveloppement.com	France
Pays de la Loire coopération internationale	Mme	Beziau	Mathilde	Directrice	contact@paysdelaloire-cooperation-internationale.org	France
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	M.	Bourmaud	David	Chargé de mission "Solidarité internationale"	agence@eau-rhin-meuse.fr	France
Gaïa Développement	Mme	Boutin	Anne	Directrice	contact@gaiadeveloppement.com	France

Ambassade de France	Mme	Camara	Sadio	Chargée de mission société civile	scac.cotonou@diplomatie.gouv.fr	Bénin
Electriciens sans frontières	M.	Cazajou	Christian	Chef de projet / Délégation Midi-Pyrénées	contact@electriciens-sans-frontieres.org	France
Electriciens sans frontières - Délégation Midi Pyrénées	M.	Cazajou	Christian	Chargé de projets. Référent eau ESF Délégation régionale Midi Pyrénées	midi-pyrenees@electriciens-sans-frontieres.org	France
Gazelle Harambee	Mme	Cazanobe	Florence	Présidente - chef de projet	gazelle.harambee@gmail.com	France
Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières	M.	Chapon	Marc	Coordinateur AVSF pour le Togo et le Bénin		Sénégal
Programme Solidarité Eau	M.	Cottalorda	Sylvain	Chargé de mission - Référent Sénégal	lyon@pseau.org	France
Association Kabé Bénin	Mme	Damageux	Mariam	Présidente	kabe_benin@hotmail.com	France
Association Internationale des Régions Francophones	M.	Dedessus Le Moustier	Ivan	Directeur	contact@regions-francophones.org	France
Agence de l'Eau Seine-Normandie Direction Territoriale Seine Francilienne	M.	Deransart	Cédric	Chargé d'intervention	dppc@aesn.fr	France
Agence de l'Eau Artois Picardie	Mme	Dericq	Christine	Responsable Politique Jeunesse et Action internationale		France
Pompiers Solidaires	M.	Dillah Oulatar	Cyrus	Chargé de mission VSI	contact@pompiers-solidaires.org	France
Médecins Sans Frontières	M.	Dossa Toklo	C. Franck Hector	Responsable WASH		Bénin
Conseil Régional Grand Est	M.	El Khantour	Abderrahim	Directeur-Adjoint Rayonnement Transfrontalier, International et Europe	information@cr-champagne-ardenne.fr	France
Association Numima	M.	Estrangin	Christophe		contact@numima.org	France
Agence de l'Eau Adour-Garonne	M.	Filaudeau	Sébastien	Chargé d'interventions Action internationale, instruction des dossiers	international@eau-adour-garonne.fr	France

Electriciens sans frontières - Délégation Bretagne	M.	Fily	Pierre	Correspondant Communication & partenariats	bretagne@electriciens-sans-frontieres.org	France
La Goutte d'Ô	M.	Fonda	André	Membre	lagouttedo@orange.fr	France
Association citoyens et solidaires	M.	Fousseni	Raoul Taofick	Chargé de mission	csassociationstrasbourg@gmail.com	France
Rotary Club Paris Avenir	M.	Hamelin	Thierry	Membre Rotary		France
Eau sans frontières	M.	Hamelin	Thierry	Membre	contact@eau-sans-frontieres.fr	France
Office International de l'Eau	Mme	Hasse	Marion	Chef de projet eau et environnement - Office International de l'Eau	aquacoope@oieau.fr	France
Initiative pour un Développement Durable	M.	Hodjigue	Gildas	Directeur exécutif	contact@iddong.org	Bénin
Direction Générale de l'Eau	M.	Hounkponou	Saïd Kolawolé	Directeur général	spmem.2017@gmail.com	Bénin
HAMAP Humanitaire	Mme	Hubert Bonasera	Camille	Chargée projet Eau et Assainissement	contact@hamap.org	France
Or Bleu	M.	Issifou	Liassou	Directeur opérationnel Or bleu Africa	orbleuafrica@gmail.com	Togo
Association Action Solidarité	M.	Jabet	Bernard	Président	acso.actionsolidarite@gmail.com	France
Office International de l'Eau	Mme	Laronde	Stéphanie	Directrice de l'Appui-Coopération Institutionnelle et Technique	aquacoope@oieau.fr	France
Association internationale des maires francophones	M.	Lazare	Albin	Chargé de mission	sp@aimf.asso.fr	France
Les Amis de Grand-Popo/Bénin	M.	Lechevalier	Lionel	Président de l'association "Les amis de Grand-Popo/Bénin)		France
Hydraulique sans frontières	M.	Leclerc	Hubert	Responsable de la délégation du sud ouest d'Hydraulique sans frontières	sud.ouest@hydrauliquesansfrontieres.org	France
Conseil Régional Grand Est	Mme	Leglaive	Maddly	chargée de mission Coopération au développement	information@cr-champagne-ardenne.fr	France

Aides Actions Internationales des Pompiers	M.	Lett	Claude	Président	2aip@orange.fr	France
Coeur en partage France	Mme	Lozes	Carmen	Présidente	coeurenpartage@gmail.com	France
Pompiers Solidaires	Mme	Manana-Lasu	Manon	Coordinatrice	contact@pompiers-solidaires.org	France
Dignité International	Mme	Marty	Mathilde	Chargée de gestion et suivi de projets/programmes	contact@dignite-international.org	France
La Goutte d'Ô	M.	Miquel	Serge	Président	lagouttedo@orange.fr	France
Programme Solidarité Eau	M.	Mouton	Philippe	Responsable Antenne Lyon-Méditerranée	lyon@pseau.org	France
Association Niortaise de Jumelage ou Coopération avec Atakpamé (Togo) et Covè (Bénin)	Mme	Nicolle	Mauricette	Présidente	anjca.niort@free.fr	France
Association des Elus Français d'Origine Béninoise	M.	Padonou	Michel	Président	contact@efob-association.fr	France
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Mme	Panizzoli	Anna	Chargée de mission spécialisée international et politique contractuelle	seinenormandie.communication@aesn.fr	France
Rives & Eaux du Sud-Ouest	Mme	Parrel	Irvina	Responsable développement international (Toulouse)	cacg@cacg.fr	France
Brevon Bénin	M.	Piccot	Roland	Président	ot.val.hermone@wanadoo.fr	France
Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise	M.	Quevarec	Guillaume	Directeur de projets des relations internationales	accueilhotelagglo@cergypontoise.fr	France
Nantes Métropole	M.	Renou	Emmanuel	Chargé des coopérations internationales et décentralisées Eau-Assainissement	Amelie.CHAPOY@nantesmetropole.fr	France
WATURA Formations techniques dans l'eau et l'assainissement	M.	Rigal	Sébastien	Président	info@watura.fr	France
Or Bleu	M.	Rijwan	Bhuiyan	Chargé de développement de projets	contact@or-bleu.org	France
France Bénin Vendée	M.	Rocher	Jacques	Président	info@francebeninvendee.fr	France

Bourgogne Franche-Comté International	Mme	Rosier	Melissa	Responsable du Pôle Programmes et Partenariats Internationaux	contact@bfc-international.org	France
Ville d'Orléans	Mme	Roux	Audrey	Responsable des Relations Internationales	info@ville-orleans.fr	France
Grand Est coopérations et solidarités pour le développement	Mme	Schmidlin	Flora	Chargée de mission (Bénin, Togo, Maroc) et du développement des partenariats et des relations institutionnelles	gescod@gescod.org	France
Cultive Tes Rêves de Solidarité	Mme	Sivil	Danièle	Présidente	cultivetesreves@gmail.com	France
Humanis Afrique	M.	Sovi-guidi	Toussaint	Président	humanis.afrique@gmail.com	France
Eau pour la vie	M.	Taiwo	Olusegun	President	eaupourlaviefrance@gmail.com	France
Communauté d'Agglomération Seine-Eure	Mme	Taouema	Alvine	volontaire de Solidarité International chargée de mission Eau et Assainissement	agglo@seine-eure.com	France
Fonto de Vivo	Mme	Thébaud	Delphine	Responsable partenariat	contact@fontodevivo.com	France
Association Générale des Intervenants Retraités pour des actions bénévoles de coopération et de développement	Mme	Thery	Marie-paule	Responsable géographique Bénin	agirabcd@agirabcd.org	France
Association Corail	M.	Tidière	Alain	Directeur	info@corail-developpement.org	France
Enagnon Dandan	Mme	Tornay	Marie-Hélène	Présidente	enagnondandanfrance@gmail.com	France
Association Nationale des Communes du Bénin	Mme	Vitegni	Jocelyne	Conseillère Eau et Assainissement	info.ancb@ancb-benin.org	Bénin
Unigaia	M.	Zitouni	Malek	Président d'Unigaïa Solidarité		France
Association Solidarité avec les Villages du Bénin	M.	Zodogome	Vincent	Président		Suisse
Partenariat National de l'Eau du Bénin	M.	Zogo	André	Secrétaire Exécutif	contact@gwppnebenin.org	Bénin